

S 27. Jan. 1978 17

p.C.23.20.Afr.S. - LC/mz

Berne, le 26 janvier 1978

ad.BJD/WHD

Institut suisse de recherche
nucléaire5234 V i l l i s e n

Relations scientifiques Suisse-Afrique du Sud
dans le domaine nucléaire

Monsieur le Directeur,

Nous revenons à votre lettre du 20 décembre 1977, qui a retenu toute notre attention, et nous vous remercions d'avoir songé à consulter notre Département sur l'aspect politique que peut effectivement revêtir, dans la conjoncture actuelle, une intensification des relations de votre Institut avec un institut nucléaire sud-africain.

Il nous paraît que les travaux de votre Institut sont étrangers aux activités visées par la récente résolution No 418 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui fait référence à "toute coopération avec l'Afrique du Sud concernant la fabrication et l'élaboration d'armes nucléaires".

En outre, des échanges d'informations avec un centre d'accélération ne sont visés ni par le Traité de non-prolifération, ni par les directives du Club de Londres, et ne seraient dès lors ni interdites ni soumises à des dispositions de sécurité particulières.

./.

- 2 -

Cela dit, les autorités suisses ne peuvent pas faire abstraction du climat politique et psychologique qui règne à propos de la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud en général et qui doit les inciter à adopter en principe une attitude de prudence.

Dans le domaine des échanges scientifiques, le souci des autorités suisses est évidemment d'encourager dans toute la mesure du possible l'intensification des contacts personnels et des échanges d'informations.

Dans les cas douteux, toutefois, nous pensons qu'il convient de proportionner l'intérêt de la partie suisse à celui de la partie étrangère. Il nous a semblé, à lire votre lettre du 20 décembre 1977, que l'intérêt de la partie sud-africaine à envoyer des chercheurs en Suisse, mesuré en jours et mois de séjour, dépassait très nettement l'intérêt de votre Institut aux travaux de l'Institut sud-africain.

Il convient, en outre, de se demander si votre Institut n'a pas d'autres partenaires moins controversés avec qui développer ses activités et ses échanges à l'avenir.

En tout état de cause, nous pensons que si le Dr. Willax devait se rendre prochainement à Stellenbosch, son voyage devrait se faire avec la plus grande discrétion, d'autant plus que le Dr. Willax, comme vice-directeur de votre Institut, apparaîtrait comme un dirigeant responsable d'une institution officielle suisse.

./.

- 3 -

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance
de notre considération distinguée.

DIRECTION POLITIQUE

(Iselin)

S 27. Jan. 1978 17

- Copie à : - l'Ambassade de Suisse à Prétoria, p.i.
(avec annexe)
- Monsieur l'Ambassadeur Iselin
 - Division politique III
 - Monsieur H. von Arx
 - Monsieur Stauch